

## SPÉCIAL AVOCATS EN DROIT DE L'ART



## JEAN AITTOUARES

Ayant prêté serment en 1996, il baigne depuis son enfance dans le milieu de l'art. Il a grandi aux Puces et dans les couloirs de l'hôtel Drouot, et ses parents sont des galeristes bien connus. Il a fondé en 2006 le cabinet OX qui emploie aujourd'hui une vingtaine de collaborateurs et associés et qui intervient dans la propriété intellectuelle et notamment dans le milieu de l'art, mais aussi de la musique, du cinéma ou du jeu vidéo. Il se considère comme un généraliste. Il indique être intervenu dans 150 annulations de ventes pour des questions d'authenticité ou de vols et dans une centaine de dossiers de droit d'auteurs, comme dans celui de *La Vague* de Camille Claudel. Il vient de faire condamner Jeff Koons pour avoir contre-fait le cochon Naf-Naf. [oxavocats.com](http://oxavocats.com)

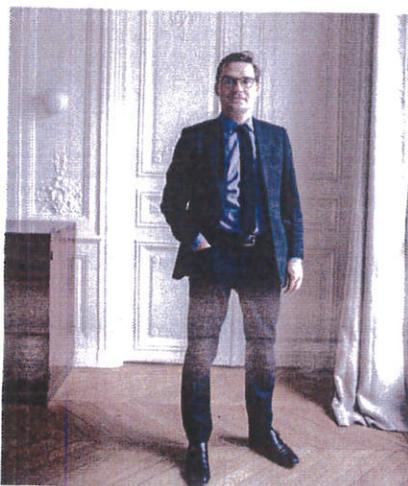


## JEAN-FRANÇOIS CANAT

Avocat depuis 1973, il consacre près de 50 % de son activité au milieu de l'art. Il fait partie des avocats régulièrement sollicités depuis une trentaine d'années par le ministère de la Culture (ainsi de l'affaire du Jubé de Chartres). Il défend des collectionneurs ou la maison de ventes Christie's. Spécialiste du contentieux et du droit commercial, il est intervenu dans les années 1990 dans la procédure de classement du *Jardin à Auvers* de Van Gogh pour le compte de l'État et accompagne d'importantes acquisitions, telles que celles des deux Rembrandt achetés conjointement en 2016 par le Rijksmuseum et le Louvre. Au sein du cabinet d'affaires UGGC, dont il est l'un des fondateurs, et avec l'aide de son confrère Philippe Hansen, il intervient aussi sur le terrain du droit administratif comme ce fut le cas lors des revendications de manuscrits de Pétain ou de De Gaulle. [www.uggc.com](http://www.uggc.com)

# LES TÉNORS DU BARREAU DANS LE DOMAINE DE L'ART

*Une poignée d'avocats consacrent la majorité de leur activité à l'art et son marché. Droits d'auteurs, droit de suite, authenticité, propriété intellectuelle, spoliations... les litiges sont multiples et divers*



## OLIVIER DE BAECQUE

Avocat depuis 1998. Il exerce au sein du cabinet De Baecque Fauré Bellec qu'il a créé. Il travaille dans le milieu de l'art – qui représente de 70 à 80 % de son activité – depuis ses débuts. Il est le seul, à notre connaissance, à être diplômé en histoire de l'art et de l'École du Louvre. « Je vends une connaissance du marché, si c'est un meuble transition, je le sais, si c'est une gouache, je le vois... », explique-t-il. Il intervient dans des successions et des défenses d'artiste : droit moral, patrimonial, droit d'auteur, droit de représentation, authentification. Il propose un service complet mais s'appuie sur des confrères pour les questions fiscales. Son cabinet dispose d'un département sur les marques. Il opère aussi bien dans le contentieux civil que le pénal – succession, annulation de vente – ainsi qu'en droit administratif lié à l'art : exportation, classement, préemption. Il tient à rester discret sur l'identité de ses clients. « Je vends beaucoup de confidentialité », explique-t-il. Nous savons qu'il est le conseil des héritiers de Simon Hantaï et qu'il défend certains des acteurs du dossier des faux meubles XVIII<sup>e</sup>. C'est aussi l'avocat du *Journal des Arts* qu'il a défendu avec succès dans plusieurs procès en diffamation. [debaecque-avocats.com](http://debaecque-avocats.com)



## HÉLÈNE DUPIN

A prêté serment en 1978. C'est une figure connue et respectée du milieu de l'art. Fille du poète et écrivain Jacques Dupin, l'ami de Giacometti, Calder ou Chagall, elle connaît le marché de l'art de façon intime. Avocate de l'ADAGP (Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques), elle assure la défense des artistes et a conseillé une dizaine de comités comme ceux de Chagall ou Miró. Le milieu de l'art constitue la quasi-totalité de son activité. Elle traite des questions de droit d'auteur, de droit de suite, de régimes patrimoniaux, de successions et aide dans ce cadre à établir des inventaires. Elle a une quarantaine d'années d'expérience sur les faux et la contrefaçon. Elle a participé avec Olivier de Baecque à la rédaction d'un contrat type afin de normaliser les relations entre les artistes et les galeries. Pour le compte de l'ADAGP et les ayants droit de Maillol elle a obtenu « de très jolies condamnations » d'un parfumeur utilisant une image de Laetitia Casta chevauchant une sculpture.

## PHILIPPE BOCQUILLON

Avocat depuis 1977. Ses deux collaborateurs sont devenus ses associés cette année. Le milieu de l'art représente 35 % de son activité. Avocat de collectionneurs, d'artiquaires, de galeristes, il défend également des artistes dont il préfère taire le nom, comme celui de l'ensemble de ses clients du reste. Il accepte tout au plus de révéler qu'il est le conseil de la Fondation Picabia. Spécialisé en responsabilité civile professionnelle, il exerce une part importante de son activité dans la défense des experts et reconnaît une inflexion et une plus grande mansuétude des tribunaux à leur égard. Il est ainsi parvenu à obtenir en cassation une décision reconnaissant que l'auteur d'un catalogue raisonné peut avoir une opinion différente de celle d'un expert judiciaire et n'a donc pas à s'y soumettre. Il est aussi intervenu avec succès dans l'affaire du Jubé de la cathédrale de Chartres en défense du premier antiquaire qui n'avait pas authentifié le fragment de pierre comme provenant de la cathédrale. [www.2bv.fr](http://www.2bv.fr)

